

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2123-1 et
R.2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PROCEDURE AVEC SELECTION SUR COMPETENCES, MOYENS ET REFERENCES

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Chanteloup

OBJET DU MARCHE

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION PARTIELLE DE LA SALLE DES
SPORTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : **11 octobre à 16 heures**

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Article 1 - Acheteur..... | 3 |
| Article 2 - Objet de la consultation..... | 3 |
| 2-1-Procédure de passation..... | 3 |
| 2-2-Forme du marché..... | 3 |
| Article 3 - Dispositions générales..... | 4 |
| 3-1-Décomposition du marché..... | 4 |
| 3-2-Durée du marché et délais d'exécution..... | 4 |
| 3-3-Modalités de financement et de paiement..... | 4 |
| 3-4-Forme juridique de l'attributaire..... | 4 |
| 3-5-Négociation : | 4 |
| 3-6-Variantes | 4 |
| 3-7-Délai de validité des offres..... | 4 |
| Article 4 - Dossier de consultation | 4 |
| 4-1-Contenu du dossier de consultation | 4 |
| 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique | 5 |
| 4-3-Modification de détail au dossier de consultation..... | 5 |
| 4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site | 5 |
| Article 5 - Présentation des propositions..... | 5 |
| 5-1 Contenu de la candidature et de l'offre | 5 |
| 5-2-Compléments à apporter au cahier des charges | 7 |
| 5-3-Langue de rédaction des propositions..... | 7 |
| 5-4-Unité monétaire | 7 |
| 5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis..... | 7 |
| Article 6 - Jugement des propositions..... | 7 |
| 6-1 Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire | 8 |
| 6-2 Discordance des prix : Marché à prix unitaires | 8 |
| 6-3 Discordance des prix : Marché à prix mixtes..... | 8 |
| Article 7 - Renseignements complémentaires | 8 |

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Mairie de Chanteloup
Place de la Mairie
35 150 CHANTELOUP

Représentée par Vincent MINIER, le Maire

Mail : mairie@chanteloup35.fr Tél. : 02 99 44 03 36

Profil acheteur : <http://www.e-megalisbretagne.org>

Article 2 - Objet de la consultation

La commune de Chanteloup a décidé de rénover partiellement sa salle des sports.

La commune souhaite passer un marché de maîtrise d'œuvre les missions suivantes : ESQ, APS, APD, PRO/DCE, AMT, VISA, DET, AOR, OPC.

La présente consultation s'adresse à un maître d'œuvre ou à une équipe de maîtrise d'œuvre réunissant les compétences suivantes :

- architecture : en cas de groupement, l'architecte sera le mandataire
- structure
- fluides/thermique
- économie de la construction
- OPC

Le projet devra être exemplaire et s'inscrire dans une logique de coût global minimisé. L'enveloppe financière prévisionnelle totale affectée aux travaux est estimé à 550 000 € HT.

Nota : Les candidats peuvent justifier leurs compétences comme ils le souhaitent, notamment par des qualifications, des expériences professionnelles ou par des références en adéquation avec les compétences demandées pour la présente opération.

2-1-Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de commande publique.

| Etape | Date |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Envoi à la consultation | 11/09/2024 |
| Date limite de réception des offres | 11/10/2024 – 16 heures |
| Audition des candidats sélectionnés | 23/10/2024 – à partir de 14h |

2-2-Forme du marché

Ce marché public de services est un marché de prestations intellectuelles. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Sans objet

3-2-Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée non déterminée, s'achevant à la réception de l'élément de mission « Assistance à la réception de l'ouvrage et durant l'année de parfait achèvement ».

Les prestations seront exécutées à compter de la notification.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur imposera que le mandataire soit solidaire des autres membres du groupement.

Conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Le pouvoir adjudicateur accepte la qualité de membres de plusieurs groupements à condition qu'il ne soit pas mandataire d'un groupement.

3-5-Négociation :

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

3-6-Variantes

Variante : obligatoire autorisée interdite / offre de base obligatoire

3-7-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le CCAP
- le programme
- les autres pièces indiquées dans la liste des pièces du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **10** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de **10** jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site

Une visite du site est préconisée sur rendez-vous (à prendre par mail : mairie@chanteloup35.fr ou par téléphone au 02 99 44 03 36) afin d'appréhender notamment l'environnement du projet et ses contraintes.

Les candidats sont supposés avoir pris connaissance des lieux et apprécié la complexité de l'opération avant d'adresser leur offre.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1 Contenu de la candidature et de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5.1.1. Justificatifs de candidature

DUME

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME ) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de choisir le DUME comme modalité de réponse (dans l'onglet dépôt). Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFiP, ACOSS).

Il appartiendra aux candidats de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

OU

DISPOSITIF HORS DUME

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou documents équivalents ;

- références de la société :
 - o de moins de 3 ans pour des prestations similaires en marchés de services ;
- moyens techniques et humains

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;

Les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception du DC1 ou équivalent (lettre de candidature)

ET

- une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe présentant les compétences et les moyens de chaque membre, avec les CV détaillés des personnes intervenant sur ce marché, ainsi que l'organisation de l'équipe pour mener à bien la mission ;
- une sélection de 3 références illustrées de projets ou d'études, choisies en adéquation avec le présent projet, et présentés avec le nom du maître d'ouvrage, la date de livraison, la mission exacte effectuée, le coût de travaux et la surface plancher, ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas). Chaque référence sera présentée sur un format A4 recto uniquement.

La date limite de réception des offres est le : 11/10/2024 à 16 heures.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

5.1.2. Contenu de l'offre

Les candidats présenteront leur offre.

- L'acte d'engagement et son annexe 1 (répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant) complétés. L'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants par élément de mission.
- Une note méthodologique de 4 pages format A4 maximum précisant les informations suivantes :
 - La méthodologie détaillée pour chaque phase de l'étude au regard des objectifs indiqués dans le programme sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.
 - L'organisation de l'équipe pour mener à bien la mission, de la conception au parfait achèvement, en identifiant les phases clefs.
 - Chaque phase, en conception comme en réalisation, devra faire l'objet d'une proposition de

planning (délai d'exécution). Les candidats sont invités à détailler de manière précise leurs délais. La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

- Une note d'intention sur les solutions envisagées au regard des éléments transmis ;

Une audition de 3 candidats aura lieu le mercredi 23 octobre 2024 de 14h à 17h, à raison de 30/ 45 minutes environ par candidat. Une convocation sera adressée aux candidats retenus avant le 16 octobre 2024.

Conformément aux articles du titre IV, chapitre III du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus dans ces mêmes articles.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent obligatoirement leur proposition par voie dématérialisée.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles du titre V, chapitre II du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

| CRITERES | % |
|--|----|
| 1- Prix des prestations selon l'acte d'engagement | 40 |
| 2- La qualité de la proposition méthodologique sur la base de la « Note Mémoire » explicative et graphique | 40 |
| 3- Les compétences, moyens, références, expériences des intervenants directs dans des domaines similaires et délais proposés | 20 |

Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à l'article R2152-7 du code de la commande publique.

6-1 Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu.

6-2 Discordance des prix : Marché à prix unitaires

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres et la signature du marché si le candidat est retenu.

6-3 Discordance des prix : Marché à prix mixtes

Pour la partie à prix global et forfaitaire : se reporter au 6.1

Pour la partie à prix unitaires : se reporter au 6.2

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions par mail **au plus tard 7 jours avant la date de remise des candidatures.**